ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports urbains

Question écrite n° 96782

Texte de la question

Dans un rapport public thématique récent consacré aux transports ferroviaires régionaux en Île-de-France, la Cour des comptes recommande de donner la priorité aux investissements sur les réseaux ferrés existants et à des extensions limitées qui peuvent améliorer plus rapidement la qualité de service aux usagers. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qu'il entend prendre afin de donner corps à cette recommandation.

Texte de la réponse

L'organisation des transports en Île-de-France relève de la responsabilité du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice depuis la décentralisation opérée au 1er juillet 2005, qui dépend de la région et des départements franciliens. Cependant, conscient des enjeux liés aux déplacements en transports collectifs en Île-de-France et aux difficultés relevées par la Cour des comptes, l'État est très attentif à l'amélioration de la qualité du service offert aux usagers. En sus des projets programmés dans le cadre de la démarche du Grand Paris, l'État participe activement, aux côtés des acteurs responsables des transports en Île-de-France, à l'investissement nécessaire pour l'amélioration des réseaux et des services existants, qui peut conduire rapidement à des gains substantiels pour les usagers. Ces efforts portent aussi bien sur des actions en faveur de lignes existantes que sur le renouvellement du matériel roulant. Pour répondre à court terme aux difficultés que subissent de nombreux Franciliens dans leurs trajets quotidiens, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a mandaté le préfet de région pour négocier un contrat particulier avec la région allant jusqu'en 2013, qui renforce le soutien de l'État au développement des transports collectifs en Île-de-France. Il s'agit d'accélérer la réalisation des opérations les plus urgentes. Cet engagement fort de l'État, qui comprend la mobilisation de 1,084 MdEUR d'ici à 2013, est un des éléments centraux de l'accord d'ensemble avec la région sur le Grand Paris, annoncé le 26 janvier 2011. Ce contrat porte notamment sur le prolongement d'Éole à l'ouest de La Défense, qui permettra de relier la gare Haussmann - Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie en passant par le secteur de La Défense, afin de remédier à la saturation de la ligne A du RER, et sur la réalisation des schémas directeurs des RER C et D, qui prévoient des aménagements d'infrastructures et des offres nouvelles de desserte pour améliorer la qualité globale du service. Au-delà de l'effort financier mis en oeuvre par l'État, les entreprises responsables des transports collectifs en Île-de-France ont lancé des programmes de modernisation du matériel roulant et de l'infrastructure. La RATP investit, par exemple, dans la mise en place de portes palières qui améliorent la régularité sur la ligne 13 du métro et dans la mise en place progressive de l'automatisation de la ligne 1. La RATP investit également dans la rénovation de son matériel roulant. Par exemple, la livraison de 60 rames à 2 niveaux destinées à la ligne A du RER doit intervenir entre le début de l'année 2011 et la mi-2013. Afin d'améliorer le confort des usagers du métro, le programme de rénovation des trains de la ligne 13 se poursuit. Aujourd'hui, les deux tiers du parc sont rénovés. De son côté, la SNCF, avec l'aide financière de l'État (400 MEUR) et du STIF, acquiert 172 rames de la nouvelle automotrice « Francilien ». L'entreprise procède également à une rénovation des rames à 2 niveaux des lignes C et D du RER

et des réseaux Paris-est et Paris-sud est ainsi qu'à une rénovation des trains du RER B.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Giran
Circonscription : Var (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96782
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13672
Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2336